



Chamagnieu - Mianges

Le 2 mars 2021

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2021

Présents :

Mesdames Agnès BALLEFIN, Adeline BENARD, Laure BERNARD, Anne BEROUD, Odile CHARDON, Raquel DUNCAN, Pascale GELIN, Anne MATILLAT, Pascale QUENTIN

Messieurs Jean-Marc BAUDELET, Eric BAZIN, Romain BERTRAND, Jean-Yves CADO, David LAUTSCH, Romain MAISONNETTE, Sébastien PINCHON, Olivier TRIOULAIRE

Pouvoir : Monsieur Philippe SIROT donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BAUDELET
Monsieur Claude MARTINEZ donne pouvoir à Madame Pascale QUENTIN

Secrétaire de séance :

Monsieur David LAUTSCH a été nommé secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 10 décembre 2020.

Ordre du jour :

- Délibérations

1. Vente terrain Cœur de Village
2. Transfert de la compétence mobilité à la CCBD
3. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe
4. TE38 – Renforcement Basse Tension Poste St Martin
5. Convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 »
6. Convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique
7. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

- Informations diverses

DELIBERATIONS

1. Vente terrain Cœur de Village

Monsieur le Maire explique qu'aux termes d'un acte reçu par Maître Christophe KINTZIG, Notaire à SAINT LAURENT DE MURE (69720) le 1er octobre 2020, il a été constaté la vente par la Commune de Chamagnieu au profit de la société dénommée SCCV COEUR DE VILLAGE CHAMAGNIEU, des biens immobiliers dont la désignation suit :

A CHAMAGNIEU (ISERE) 38460 Lieu-dit « Le Château » Route de Vienne

Une parcelle de terrain à bâtir, figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	1525	Le Château	00 ha 14 a 86 ca
D	1526	Le Château	00 ha 07 a 89 ca
D	1527	Le Château	00 ha 00 a 64 ca
D	1528	Le Château	00 ha 00 a 70 ca
D	1529	Le Château	00 ha 02 a 22 ca
D	1531	Le Château	00 ha 32 a 43 ca

Total surface : 00 ha 58 a 74 ca

Moyennant le prix de QUATRE CENT MILLE UN EUROS (400 001,00 EUR), stipulé payable en totalité par compensation, conformément aux dispositions des articles 1289 et suivants du Code civil, et qui sera quittancé lors de l'achèvement et de la livraison des locaux ci-après désignés,

Au moyen d'une dation en paiement des lots, dont la désignation suit savoir :

I - A CHAMAGNIEU (ISERE) 38460 Lieu-dit « Le Château » Route de Vienne,

Dans un ensemble immobilier dénommée « CŒUR DE VILLAGE 1 » situé à CHAMAGNIEU (ISÈRE) 38460 Lieu-dit Le Chateau,

Ledit ensemble immobilier sera composé à son achèvement de deux bâtiments non accolés, de vingt-quatre appartements, cinq plateaux à aménager en locaux à usage de bureau, de commerce ou d'activité dont deux bruts et trente-six garages couverts et clos dont quatre PMR plus un emplacement de stationnement extérieur PMR visiteur situés dans un projet d'aménagement d'ensemble sur la commune de CHAMAGNIEU.

L'accès à la copropriété s'effectuera par la parcelle cadastrée Section D numéro 1531, qui fera l'objet d'une cession après son aménagement par la SCCV COEUR DE VILLAGE CHAMAGNIEU, à la commune de CHAMAGNIEU, et dépendra de son domaine public.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	1525	LE CHATEAU	00 ha 14 a 86 ca

Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro trois (3)

(un plateau à aménager en local de bureau, de commerce ou d'activité LOCAL A-3)

Dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée, un plateau aménagé en local de bureau, de commerce ou d'activité avec sanitaires et deux wc,

Et les six cent dix-neuf /dix millièmes (619 /10000 èmes) des parties communes générales.

Ledit bien évalué à la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 euros).

Lot numéro trente-neuf (39)

(un plateau à aménager en local de bureau, de commerce ou d'activité LOCAL B-2)

Dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, un plateau aménagé en local de bureau, de commerce ou d'activité avec des sanitaires et deux WC,

Et les six cent vingt /dix millièmes (620 /10000 èmes) des parties communes générales.

Ledit bien évalué à la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 euros).

II - A CHAMAGNIEU (ISERE) 38460 Lieu-dit « Le Château » Route de Vienne,

Une parcelle de terrain à usage futur de voirie, espaces communs, stationnements et voie publique,

Cadastrée section D numéro 1531 lieudit « Le Château » pour 32a 43ca.

Ledit bien évalué à la somme de 1 EURO TTC.

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale du 16.02.2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE la vente ci-dessus, notamment ses conditions financières,

- AUTORISE le maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la finalisation de l'opération, notamment : l'acte de dation en paiement et l'acte de quittance du prix de vente lors de l'achèvement et de la livraison des locaux.

2. Transfert de la compétence mobilité à la CCBD

Le Maire explique que dans le cadre de la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, les communautés de communes ont été invitées à statuer sur la prise de compétence « Autorité organisatrice de la mobilité ».

Vu le code des transports et notamment son article L1231-1, modifié par l'article 8 de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L5211-17

Vu la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 invitant les communautés de communes à statuer sur une prise de compétence avant le 31 mars 2021, pour un exercice effectif au 1^{er} juillet 2021.

Vu la délibération 09-2021 du 28 janvier 2021 de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné approuvant la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Commune des Balcons du Dauphiné,

- AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette délibération

3. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe

Le Maire explique qu'un agent du service périscolaire, ayant pris plus de responsabilités ces derniers mois (référent maternelle au niveau des ATSEM et des enseignants, encadrement des stagiaires, gestion des grands ménages, ...) a demandé à pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Considérant, que l'échelon et l'ancienneté de l'agent dans le grade actuel lui permettent de prétendre à cet avancement de grade,

Considérant l'avis favorable du responsable hiérarchique de l'agent,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *DONNE SON ACCORD pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021*
- *DIT que cette création vient en remplacement d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe qui sera supprimé après avis du CTP,*
- *DIT que la dépense a été inscrite dans le budget de l'exercice en cours, chapitre 012 « charges de personnel »,*
- *CHARGE Monsieur le Maire du suivi de ce dossier,*

4. TE38 – Renforcement Basse Tension Poste St Martin

Monsieur le Maire explique que suite à notre demande, le Territoire d'Energie de l'Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération suivante :

Collectivité : Commune de CHAMAGNIEU
Affaire n° 20-003-067 Renforcement BT poste St Martin

Sur la base de l'étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|--|-----------|
| - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 271 810 € |
| - le montant total de financement externe serait de : | 271 810 € |
| - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à : | 0 € |
| - la contribution aux investissements s'élèverait environ à : | 0 € |

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :*
 - *Prix de revient prévisionnel : 271 810 €*
 - *Financements externes : 271 810 €*
 - *Participation prévisionnelle 0 € (frais TE38 + contribution aux investissements)*
- *PREND ACTE de la participation aux frais de Maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 0 €*

5. Convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 »

Le Maire propose de signer la convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 » afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Etat pour l'installation de Tableaux Blancs Interactifs dans les classes de l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *DONNE SON ACCORD pour signer la convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 »*
- *AUTORISE le Maire à signer tous les actes administratifs correspondants*

6. Convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique

Le Maire propose de signer la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique avec le Département de l'Isère, afin de pouvoir bénéficier de financements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *DONNE SON ACCORD pour signer la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique avec le Département de l'Isère*
- *AUTORISE le Maire à signer tous les actes administratifs correspondants*

7. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le maire informe l'assemblée délibérante que, le Trésorier de Crémieu a transmis un état des produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 24.913,58 €

Le Maire précise que ces titres concernent principalement des factures d'eau et des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *REFUSE d'admettre en non-valeur la totalité des créances communales présentées par la Trésorerie*
- *DEMANDE à la Trésorerie de Crémieu de poursuivre les opérations visant à recouvrer les créances, pour un montant de 24.913,58 €*

INFORMATIONS – PROJETS

TRAVAUX :

CONCASSEUR :

Les travaux de démolition sont terminés. Reste à aménager ce lieu.

Le chemin d'accès au plan d'eau doit être refait prochainement. C'est l'entreprise PAILLET qui a été retenue.

CŒUR DE VILLAGE :

Les travaux avancent bien. Les bâtiments devraient être hors d'eau d'ici la fin du mois de juin.

Le mur du château sera déplacé courant avril. Les travaux devraient durer 3 semaines environ.

Les contrats ont été signés avec les médecins, la boulangerie, le bar-tabac, le salon de coiffure et l'esthéticienne.

La destination du local appartenant à la Mairie reste à déterminer. Nous avons été contactés par un ostéopathe qui seraient intéressés pour s'installer avec d'autres praticiens.

CHEMIN DE CROIX :

Les 14 stations du Chemin de Croix de l'église ont été restaurées.

Le coût des travaux s'est élevé à 21.730€ HT. Ils ont été entièrement financés grâce aux subventions obtenues (15.770 €) et aux dons reçus (5.960€).

PROJETS :

AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE :

Le permis de construire a été déposé le 5 janvier 2021. Il est actuellement en cours d'instruction.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours de rédaction par le Maître d'œuvre.

L'appel d'offre devrait être lancé courant avril pour un démarrage des travaux au mois de juillet (durant les vacances scolaires).

AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE :

Le permis de construire a été déposé le 26 janvier 2021. Il est actuellement en cours d'instruction.

Le démarrage des travaux est prévu en fin d'année 2021.

Nous réfléchissons actuellement à la délocalisation de la Mairie durant les travaux.

AMENAGEMENT DE LA RD 75 :

Ces travaux concernent :

- le séparatifs des eaux pluviales et des eaux usées : travaux réalisés par la CCBD à partir de mi-avril 2021 pour un montant d'environ 1.000.000 €
- l'enfouissement des réseaux : ces travaux seront réalisés avec le TE38 au courant 2021 en fonction de l'avancement des travaux du séparatif
- l'aménagement de la traversée du village : l'étude de feux et l'étude de faisabilité ont été réalisées, reste à trouver des subventions pour ce projet qui a été chiffré à environ 2.400.000 €. Pour cela nous avons rendez-vous le 15 mars avec Mr BARBIER (Président du Conseil Départemental)

RENOVATION DU STADE :

Des devis ont été demandés pour l'arrosage automatique, le forage, la réfection du terrain, l'éclairage et les équipements annexes pour homologation du terrain.

Cependant ce projet ne pourra pas être réalisé avant au-moins 2022.

JEU POUR ENFANTS :

La commande a été passée.

Les jeux devraient être installés courant mai au niveau du CMA et à Mianges.

CHEMINEMENT DOUX CHAMAGNIEU-MIANGES :

Une visite a été organisée afin d'aller voir le cheminement doux de St Marcel Bel Accueil.

Un devis a été demandé pour la réalisation d'un cheminement de 1,7 km.

Des subventions semblent possibles au niveau du Département et de la Région (Plan Ruralité).

MECANISME DE L'HORLOGE :

Le mécanisme de l'ancienne horloge de l'église a été restauré par Mr VERRIEZ et Mr FRISON.

Des devis ont été demandés afin de le recouvrir d'une cloche de verre pour le protéger.

CABANE DE CHASSE :

Une visite des cabanes de Tignieu-Jamezieu et St Marcel Bel Accueil est prévue le 20 mars.

PLU :

La commission urbanisme a de nouveau travaillé sur le futur PLU dans l'espoir de pouvoir l'approuver d'ici fin juin.

CCAS :

Compte-tenu du risque Covid, cette année le repas des aînés aura lieu le 11 septembre 2021.

De cette façon il pourra se tenir en extérieur si nécessaire.

INFOS DIVERSES :

- A compter du 1^{er} mars la Mairie sera ouverte les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois
- La sirène communale sera testée tous les 1^{ers} mercredis du mois à midi
- Le bulletin municipal est à l'impression. Il devrait être distribué à partir de la mi-mars
- Une pétition a été réalisée par des habitants de Mianges afin de réclamer plus sécurité sur la route menant au Buclet. La commission sécurité se réunira courant avril afin de réfléchir à la sécurité sur l'ensemble du village.

DATES A RETENIR :

27 mars	Village propre
8 mai	Vente de fleurs (CCAS)
13 juin	Elections Départementales et Régionales (1 ^{er} tour)
20 juin	Elections Départementales et Régionales (2 ^{ème} tour)
4 décembre	Animations de Noël (CCAS)

Le Maire lève la séance à 21h50 et remercie les personnes présentes.